

Exigences pour les photos de passeports et titres de séjour biométriques

Les photos pour les **cartes d'identité** (eID et Kids ID) ne sont actuellement **pas** concernées par ces exigences. L'ancienne matrice photo reste d'application.

La photo doit être **ressemblante** au détenteur du passeport ou du titre de séjour afin de permettre de l'identifier facilement. Elle doit de plus répondre à toutes les règles ci-dessous.

Pourquoi ces règles ?

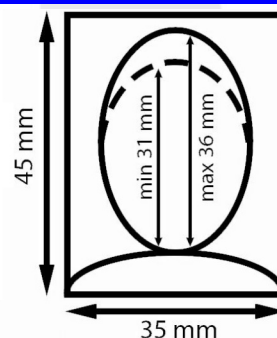
Aux contrôles frontières, la photo est comparée au détenteur du passeport ou du titre de séjour, parfois à l'aide d'un logiciel spécial. Cette comparaison automatisée entre l'image et la personne n'est possible que si l'image répond à certains critères.

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) définit ces critères.

La photo du passeport ou du titre de séjour ne doit donc pas nécessairement être belle. Elle doit avant tout être ressemblante et conforme aux critères de l'OACI.

1. Dimensions

- Dimensions de la photo: 35 mm x 45 mm (l x h).
- **Longueur du visage (du menton au sommet du crâne):** entre 31 en 36 mm (= entre 70 en 80 % de la hauteur de la photo).



2. Qualité de la photo



BON



A. Noir/Blanc*



B. Déformation
optique



C. Rendu non
naturel



D. Contraste
insuffisant



E. Flou

La qualité est bonne si :

- photo date de maximum 6 mois
- en couleur*
- rendu naturel
- nette, contraste suffisant, détails des traits bien visibles
- photo en bon état
- pas de copie
- photo non retouchée
- impression sur papier lisse, de qualité supérieure
- résolution minimale de 400 dpi

Par papier lisse et de qualité supérieure, on entend un papier spécialement conçu pour l'impression de photos, qui ne présente ni relief ni imperfection à l'œil ou au toucher et susceptible d'altérer le rendu de la personne. L'exigence de résolution minimale s'adresse au photographe, qui doit vérifier si la qualité optique de l'impression correspond à une résolution d'au moins 400dpi.

* photo noir/blanc acceptée pour titres de séjour

3. Luminosité



BON



A. Sous-exposé



B. Surexposé



C. Ombre



D. Reflet



E. Reflet

L'éclairage est bon si :

- Lumière égale
- Pas de sous-exposition ni de surexposition
- Pas d'ombres sur le visage ou le fond
- Pas de reflets sur le visage
- Pas de reflets provoqués par les accessoires
- Pas les yeux rouges

L'éclairage doit être régulier, autant en ce qui concerne le visage que le fond.

Le visage ne doit pas présenter de « taches blanches », provoquées par exemple par l'usage du flash. Les causes de reflets sont diverses : peau brillante, transpiration, lunettes, bijoux, etc.

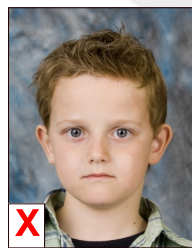
4. Fond



BON



A. Pas uniforme (ombre)



B. Pas uni



C. Dégradé de couleurs



D. Contraste insuffisant



E. Contraste insuffisant

Le fond est bon si :

- De couleur claire
- Régulier
- Uni
- Pas de dégradé de couleurs
- Contraste tête/fond suffisant

Le contraste entre la tête et le fond doit être suffisant. En cas de contraste insuffisant, la reproduction de la photo dans le document manquera de netteté.

5. Position de la tête sur la photo



BON



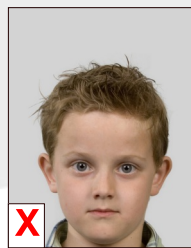
A. Pas centré



B. Tête trop haute



C. Tête trop haute



D. Tête trop basse

La position de la tête est bonne si :

- Tête apparaissant en entier sur la photo
- Tête au centre de la photo

Il peut arriver qu'une chevelure très fournie n'apparaisse pas entièrement sur la photo.

6. Position



BON



A. Trop en arrière



B. Trop en avant



C. De travers



D. De travers et épaules pas droites



E. Main de soutien visible

La position est bonne si:

- Visage de face
- Yeux sur une ligne horizontale
- Tête droite
- Épaules droites
- Pas d'appui visible

Le visage et les épaules sont de face sur la photo. Si la tête est légèrement penchée (vers l'arrière, en avant ou sur le côté) ou n'est pas parfaitement de face, cela peut poser problème lors de la reconnaissance du visage.

Si un appui est nécessaire, il ne doit pas se voir sur la photo. Il suffira par exemple de mettre la main sous les vêtements ou derrière la tête.

7. Expression du visage



BON



A. Pas de regard neutre



B. Pas de regard vers l'objectif



C. Pas de regard vers l'objectif



D. Bouche ouverte, dents visibles



E. Bouche ouverte

L'expression est bonne si :

- Expression neutre
- Regard droit vers l'objectif
- Bouche fermée

Pour permettre une reconnaissance du visage, la personne doit regarder droit dans l'objectif, avoir une expression neutre et la bouche fermée.

Il est **interdit** d'afficher un large sourire ou de garder la bouche ouverte, même légèrement. Les dents ne peuvent pas être visibles.

8. Visibilité du visage



BON



A. Tête couverte



B. Visage pas entièrement visible



C. Visage pas entièrement visible



D. Visage pas entièrement visible



E. Yeux pas visibles

La visibilité du visage est bonne si :

- Tête nue
- Visage entièrement visible
- Yeux entièrement visibles

Le visage et les yeux ne doivent pas être cachés, même partiellement (côté du visage). Des cheveux qui tombent sur les yeux ou sur les paupières ou qui gênent la visibilité totale du visage peuvent compliquer la reconnaissance du visage.

Si les côtés du visage ne sont pas découverts, il est impossible de situer la naissance des oreilles (nécessaire pour déterminer la largeur du visage). Cela ne signifie pas que les oreilles elles-mêmes doivent être visibles.

Exceptions médicales ou religieuses: voir point 10.

9. Lunettes



BON



A. Yeux pas entièrement visibles



B. Verres teintés



C. Verres teintés



D. Reflets



E. Ombre des lunettes

Les lunettes sont acceptées sur la photo si :

- Yeux entièrement visibles
- Verres totalement transparents
- Pas de reflets gênants provoqués par les lunettes
- Pas d'ombres

Les yeux doivent être entièrement visibles à travers les lunettes: ils ne doivent en aucune manière être cachés par la monture ou les verres.

Les reflets dans les verres ou sur la monture doivent être autant que possible évités. Si cela s'avère impossible, la personne doit ôter ses lunettes.

Exceptions médicales : voir point 10.

10. Exceptions

1. Motifs religieux

Si des raisons religieuses s'opposent à ce que la personne apparaisse tête nue sur la photo, tous les critères d'acceptation mentionnés dans les présentes spécifications restent en vigueur, excepté le point "tête nue" dans la rubrique VISIBILITE DU VISAGE.



BON



Visage pas entièrement visible

2. Motifs physiques ou médicaux

Des raisons physiques ou médicales objectives peuvent empêcher le demandeur de satisfaire à tous les critères d'acceptation mentionnés dans les présentes spécifications. En cas de doutes sérieux concernant les motifs invoqués, il pourra être demandé à la personne de fournir une déclaration signée d'un médecin ou d'un établissement médical habilités.

3. Enfants de moins de 6 ans

Si le demandeur est un bébé ou un enfant de moins de 6 ans, les critères sont quelques peu allégés. Tous les critères d'acceptation mentionnés dans les présentes spécifications s'appliquent, excepté :

- POSITION: les critères « yeux sur une ligne horizontale », « tête droite » et « épaules droites ».
- EXPRESSION DU VISAGE: les critères « expression neutre », « regard droit dans l'objectif » et « bouche fermée ».



BON



BON



BON